VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

novembre 2005 3

la feuille

le journal du concours PAYSAGE de VOTRE COMMUNE

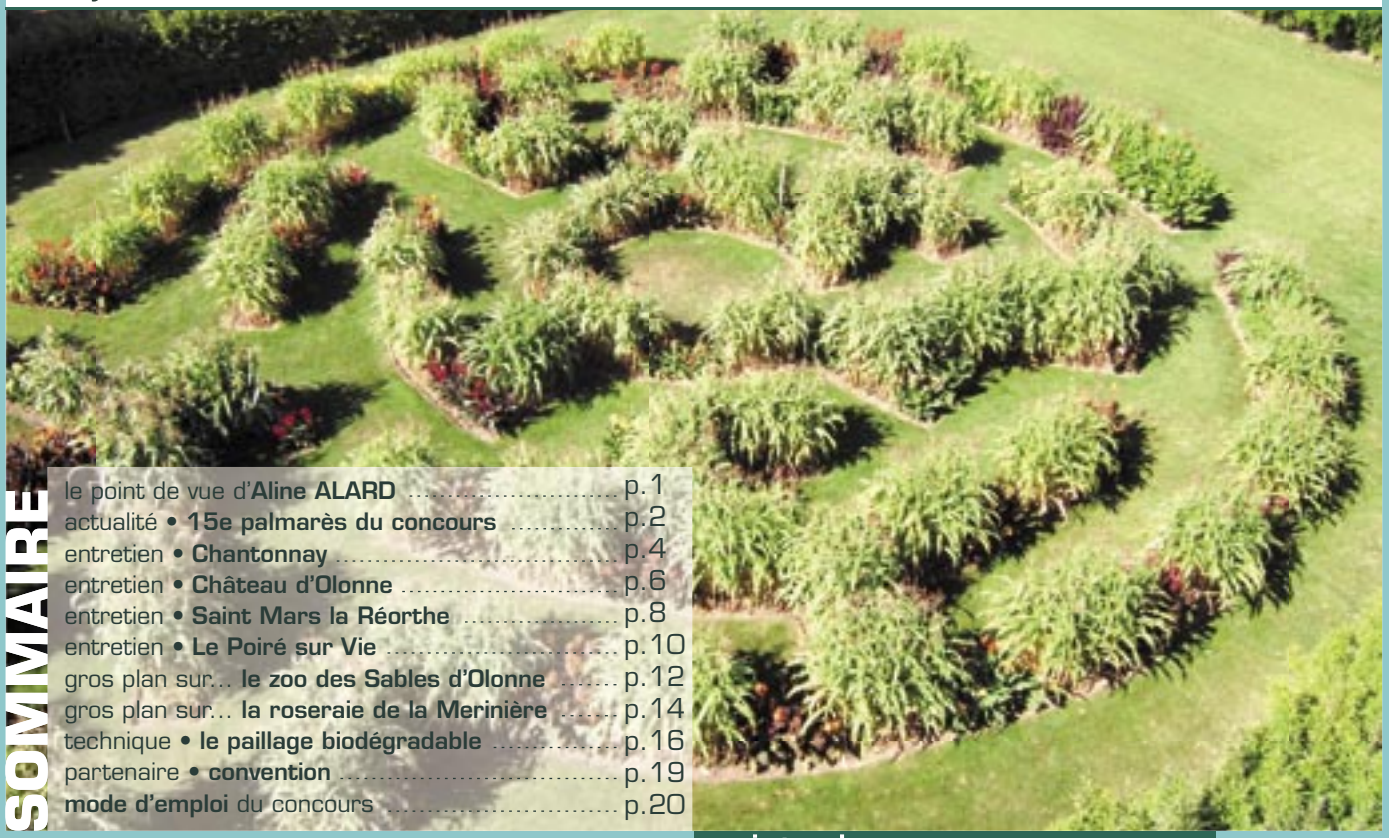

SOMMAIRE

le point de vue d'**Aline ALARD** p.1
actualité • **15e palmarès du concours** p.2
entretien • **Chantonnay** p.4
entretien • **Château d'Olonne** p.6
entretien • **Saint Mars la Réorthe** p.8
entretien • **Le Poiré sur Vie** p.10
gros plan sur... **le zoo des Sables d'Olonne** p.12
gros plan sur... **la roseraie de la Merinière** p.14
technique • **le paillage biodégradable** p.16
partenaire • **convention** p.19
mode d'emploi du concours p.20

points de vue

UNE AVENTURE MOTIVANTE

Appelée à remplacer Benoît MARIE dans l'animation du concours «Paysage de Votre Commune», Aline ALARD se présente en quelques mots:

"Je viens d'intégrer le CAUE de la Vendée en septembre, pour remplacer Benoît MARIE, parti en formation pour un an. Je sors d'une formation «chargée de valorisation éco-touristique du patrimoine naturel» après avoir travaillé dans une jardinerie, et fait mes études dans l'horticulture à Angers. J'ai maintenant la responsabilité d'organiser le concours le «**Paysage de votre Commune**».

C'est pour moi une expérience enrichissante, qui va me permettre de rencontrer les communes et de les sensibiliser à des sujets qui nous concernent. Mon objectif est désormais d'accompagner les communes dans la valorisation de leur cadre de vie et dans un fleurissement de qualité dans sa globalité.
De plus en plus de communes vont devoir s'orienter vers des démarches environnementales, et c'est pourquoi les critères d'appréciation du «**Paysage de votre Commune**» vont être modifiés pour l'année à venir.
Les jurys seront attentifs à la volonté d'intégrer le développement durable au sein des pratiques de la collectivité. Les particuliers sont, eux aussi, concernés puisque les techniques en faveur de l'environnement seront particulièrement appréciées, comme, la mise en place d'un récupérateur d'eau de pluie, l'intégration du paillage biodégradable, ou le compost.

Dans ce nouveau numéro de La Feuille, vous pourrez lire les entretiens avec les communes lauréates du Concours, mais aussi la démarche environnementale de certains acteurs notamment de sites touristiques. Vous découvrirez également la convention avec nos partenaires concernant l'application de la gestion différenciée. La thématique technique sera développée autour de l'utilisation du paillage biodégradable".

Aline ALARD
Chargée de mission au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée.

un document conçu et réalisé par le caue DE LA VENDÉE

PALMARÈS DE LA 15ème ÉDITION DU CONCOURS «*PAYSAGE DE VOTRE COMMUNE*»

La remise des prix du concours le Paysage de Votre Commune sera présidée par M. Joël SARLOT, Président du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée, Vice-Président du Conseil Général, Député de la Vendée.

PALMARÈS D'ARRONDISSEMENT

CATÉGORIE MAISON CONTEMPORAINE

Les efforts apportés au niveau des jardins arborés et de la composition des couleurs, des volumes sont encourageants.

Prix d'encouragement
- M. et Mme Naulleau, *Ste Radégonde des Noyers*
- Mme Grosse , *Beauvoir sur Mer*
- M. et Mme Gaiarini, *Soullans*
- M. Houssais, *Mortagne sur Sèvre*

Prix d'arrondissement
- M. et Mme Brizard, *Mouilleron le Captif*
- Mme Morineau et Mr Dion, *St Hilaire de Riez*
- Mme Riffat, Château d'Olonne
- M. Bossis , St André Treize Voies
- M. et Mme Echasseriau, Les Herbiers

CATÉGORIE MAISON ANCIENNE

Nous avons pu apprécier l'entretien soigné des propriétés, et la qualité de la mise en valeur du bâti et du patrimoine.

Prix d'encouragement
- Mme Vequaud, *Nalliers*
- M. Dubreuil, *St Vincent Sterlanges*
- Mme et Mlle You, *Beaurepaire*
- M. et Mme Sourisseau, *St Mesmin*
- Mme Favreau Michèle, *La Boissière de Montaigu*

Prix d'arrondissement
- M. Grave Robert, *La Bretonnière*
- M. et Mme Tollier, *St Hilaire des Loges*
- M. et Mme Seiller, *La Gaubretière*
- M. Lemoigne, *L'Epine*
- M. et Mme Coutaud, *Les Lucs sur Boulogne*
- M. et Mme Ricouard, *Coëx*

CATÉGORIE BÂTIMENT PRIVÉ

La collaboration des habitants de l'Auroire permet une mise en scène du village. Les entreprises ont également essayé d'intégrer leurs bâtiments.

Prix d'encouragement
- Village de l'Auroire, *Le Poiré sur Vie*
- Mr Seguineau, *Fougeré*

Prix d'arrondissement
- M. et Mme Toublan, *Coëx*
- Ets Charrier, *Ste Florence*

CATÉGORIE FERMES

L'intégration paysagère du bâti et la restauration du patrimoine sont remarquables. La simplicité permet parfois d'avoir un espace accueillant, reposant.

Prix d'encouragement
- M. et Mme Bocquier, *Moutiers les Mauxfaits*
- M. et Mme Massonneau, *Chaillé les Marais*
- Gaec Herbreteau, *Fougeré*
- M. et Mme Forget, *St Hilaire de Loulay*

Prix d'arrondissement
- M. et Mme Tanguy, *La Ferrière*

COMMUNES

Les efforts ont été apportés sur des aménagements précis, notamment les places. A noter les efforts de fleurissement de Vix.

Prix d'encouragement
- Talmont St Hilaire,
- Moutiers les Mauxfaits
- La Chaize Giraud
- Beaufou

Prix d'arrondissement
- Réaumur

Prix du jardinier
- Vix

PALMARÈS DÉPARTEMENTAL

CATÉGORIE MAISON CONTEMPORAINE

Une adéquation intéressante des maisons et des jardins. Les pratiques environnementales de M. et Mme Veleix très appréciées.

Deuxième ex-aequo
- M. et Mme Grollier, *La Bretonnière*
- M. et Mme Legeay, *Le Poiré Sur Vie*

Premier Prix
- M. et Mme Veleix, *Bois de Cené*

CATÉGORIE MAISON ANCIENNE

Les aménagements des vivaces dans le jardin de M. et Mme Verdon permettent d'agrémenter un espace restreint.

Prix du Jardinier
- M. et Mme Verdon, *La Jonchère*

Deuxième Prix
- M. et Mme Buchet, *La Copechagnière*

Premier Prix
- M. et Mme Renaud, *Saint André Treize Voies*

CATÉGORIE BÂTIMENT PRIVÉ

Les démarches touristiques et environnementales sont encourageantes. La collaboration entre commune et habitants permet de rendre convivial un lotissement.

Prix départemental de l'Accueil touristique
- Hôtel de la Mer, Mme Pham, *La Tranche sur mer*

Prix de la convivialité
- Quartier du Lotissement des Chênes, *Landevieille*

Prix Eco-responsabilité
- Zoo des Sables, Mme Sandrine Silhol, *Les Sables d'Olonne.*

COMMUNES

A noter les Prix d'encouragement régionaux pour Chantonnay et Le Poiré sur Vie, et l'obtention de la première fleur des Villes et Villages fleuris pour Château d'Olonne et St Mars La Réorthe.

Prix d'encouragement
- Brem sur Mer
- Le Boupère

Prix départemental
- Chantonnay
- Le Poiré sur Vie
- Saint Mars la Réorthe
- Château d'Olonne

CHANTONNAY

DONNER LA PRIORITÉ À UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

- *commune bocagère.*
- *8000 habitants et 8000 hectares.*
- *constituée de deux communes fusionnées : Saint Mars des Prés et Puybelliard.*
- *une commune associée : Saint Philbert du Pont Charrault.*

Entretien avec M. Pierre LEGLAT, adjoint à l'Urbanisme et à l'Environnement, et M. Bernard BRION, responsable du service Espaces verts.

La Feuille : ***«La commune de Chantonnay fait partie des communes vendéennes proposées cette année à la Région pour l'obtention de la première Fleur. Que signifie pour vous le Fleurissement, et au sens plus large le Paysage ?***

M. Leglat : En effet, au départ, nous nous intéressions essentiellement au fleurissement, à l'installation de jardinières, de potées… Aujourd'hui nous continuons dans ce sens, mais uniquement dans le centre ville.

Les autres espaces gardent leur aspect paysager d'origine quand cela est possible. Nous recherchons avant tout le bien-être de la personne, des habitants de la commune. Un cadre de vie sain, agréable est devenu primordial pour la population. Par exemple, pour la création d'un nouveau lotissement, nous réfléchissons d'abord aux espaces verts à créer, à intégrer, aux haies et arbres à conserver, pour améliorer la qualité de vie des personnes.

Les aménagements paysagers sont effectués en fonction des thèmes, des manifestations : Championnat de France de cyclisme en 2006 ; Les Quatre Jours de la Randonnée tous les ans au printemps…

"nous réfléchissons d'abord aux espaces verts à créer"

M. Brion : Il est vrai que nous avons fait beaucoup d'efforts dans le centre ville, avec un fleurissement plutôt aérien. Nous utilisons 60 000 annuelles et bisannuelles, 1000 chrysanthèmes pour la Toussaint, et de plus en plus de vivaces et graminées. En ce qui concerne le paysage, le choix des essences, nous travaillons avec la Chambre d'agriculture. L'évolution va vers des végétaux de type bocager. Sur l'ensemble de la commune, nous avons une quantité importante d'arbres : isolés, d'alignement, en haies…
Nous sommes chargés aussi d'une partie de l'entretien des sentiers pédestres (65 km).
Nos tâches sont tellement éparpillées sur les quatre communes, qu'il est difficile de quantifier la superficie des espaces verts que nous avons à entretenir, sans parler des milieux laissés à l'état naturel. • • •

"le Paysage de Votre Commune vient renforcer nos actions"

sentier de randonnée dans la Zone d'Activités «Polaris».

exemple de coulée verte à proximité de lotissements.

• • • ***Considérez-vous avoir des pratiques respectueuses de l'environnement, en relation avec le développement durable ?***

M. Leglat : La pratique du développement durable n'est pas encore systématique sur la commune, mais elle rentre petit à petit par des actions comme le tri du papier au sein de la Mairie, la pose de barrières en bois au lieu de barrières métalliques, l'encouragement auprès des particuliers au compostage individuel, «stop pub» dans les boîtes à lettres. Nous réfléchissons à l'aménagement de bâtiments utilisant des énergies renouvelables.

M. Brion : Les services techniques veillent à l'utilisation raisonnée de produits chimiques. Les résultats concluants d'un insecticide biologique nous poussent à continuer dans cette voie. Un plan de désherbage a été mis en place : nous désherbons deux fois dans l'année les espaces qui le nécessitent.

Tous les massifs sont paillés avec du chanvre ou des écorces de pin, d'où l'absence de désherbage sur ces zones. Nous avons fait des essais avec un désherbant thermique naturel, à base d'amidon ; il s'agit d'un défoliant qui se présente sous forme de mousse. Le résultat est satisfaisant, je pense que nous allons continuer dans cette voie.
En ce qui concerne l'irrigation, nous avons mis en place l'arrosage intégré sur tous les espaces.

"les gens s'intéressent à ce qui se passe dans la commune"

Ressentez-vous une réaction de la population par rapport à vos actions ? Pensez-vous permettre un rapprochement entre les actions de la commune et la participation des gens au concours Le Paysage de Votre Commune ?

Mr Brion : Les gens nous accostent dans le centre ville lorsque nous entretenons les massifs, et nous demandent des conseils, des noms de plantes... Nous sentons qu'ils s'intéressent, qu'ils sont curieux aussi de savoir ce qui se passe sur la commune.

Mr Leglat : Les habitants sont volontaires pour le concours. Nous leur demandons de s'inscrire en Mairie, pour ensuite pouvoir visiter leur jardin. Le problème est que ce sont souvent les mêmes personnes qui se mobilisent.
Cependant, certains ont cette passion, ce plaisir du jardin et créent des espaces intéressants, sans avoir l'objectif du concours. Nous passons l'information dans le Bulletin Municipal, et de plus en plus, nous remarquons des efforts.
L'année dernière nous avions organisé avec la Communauté de Communes des Deux Lays une demi-journée de sensibilisation auprès des particuliers, et le bilan avait été très positif. J'ai l'impression que lorsque nous intervenons concrètement, les habitants réagissent et se mobilisent. Il sera intéressant de renouveler ces actions pour améliorer notre communication.

"sensibiliser les particuliers"

Quels sont vos projets de développement à long terme ?

Mr Leglat : Notre objectif est la conservation du paysage, quelle que soit la configuration des aménagements. Un Parc d'Activités Economiques va être créé, mais avec une réflexion paysagère. Il en sera de même avec toutes les nouvelles réalisations.
La commune est située dans une cuvette : pour maîtriser l'hydraulique, nous devons réaliser des bassins de rétention qui seront, en plus de leur action première, de véritables espaces verts.
Il est important pour nous, en ce qui concerne le paysage, de continuer dans cette voie, en améliorant nos pratiques dans un souci de respect de l'environnement ■

espace vert à proximité d'un lotissement avec vue sur les fours à chaux..

CHÂTEAU D'OLONNE

UNE PRATIQUE NOUVELLE : LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

• commune de 3220 hectares
• présente une grande diversité de paysages à valoriser, qui marquent ainsi son identité.
• applique la gestion différenciée sur l'ensemble de son territoire. Est la seule commune de Vendée à mener cette démarche dans sa globalité.
• le Parc des Vallées est un bel exemple de la gestion des espaces de la ville. Né il y a deux ans, il rassemble, sur 1,5 hectares, des espaces qui justifient par leur diversité un entretien adapté. Il représente donc une illustration représentative de la gestion différenciée.

Entretien avec M. Nicolas TRETON, responsable du service Environnement et cadre de vie, et Mme Isabelle DOAT, adjointe à l'environnement.

La Feuille : ***«Pourquoi avez-vous mis en place la gestion différenciée ?***

Mme Doat: L'augmentation de la surface des espaces verts et le souci du respect de l'environnement ont conduit la Ville du Château d'Olonne à adopter une démarche novatrice. Pour cela, nous avons contacté un bureau d'études qui a effectué un audit. Celui-ci nous a permis de nous poser et de faire un bilan des espaces verts. À partir du diagnostic, le bureau d'études nous a proposé la mise en place de la gestion différenciée.
Cette démarche, adaptée aux espaces verts, consiste à trouver, lors de la création ou de l'entretien d'un espace, le meilleur compromis entre les aspects économique, environnemental, social et culturel.

"le meilleur compromis"

M. Treton : Le diagnostic a également permis de définir trois ambiances paysagères auxquelles est attribuée une charte de fleurissement. Nous travaillons depuis deux ans avec des vivaces, et une palette végétale spécifique, adaptée aux arbres, arbustes. L'ambiance urbaine est naturellement dans les quartiers pavillonnaires ainsi que dans le centre ville. Nous accentuons des contrastes de jaune (couleur dominante) et de bleu (couleur complémentaire), accompagnés de blanc. Les espaces en retrait ont des nuances plus pastel.
L'ambiance rurale est constituée des secteurs peu ou pas urbanisés. Ils sont identifiés par l'utilisation d'un camaïeu jaune orangé, qui est complété en centre ville par des végétaux de couleur rouge.
L'ambiance littorale est bien évidemment en front de mer. Les végétaux doivent s'adapter aux contraintes climatiques littorales. Les plantations sont faites sur la base de camaïeux de couleur bleue.

Est-ce qu'un entretien différencié du Parc des Vallées a été réfléchi dès la conception ?

M. Treton : Le parc n'a pas été créé pour être une vitrine de la gestion différenciée du Château d'Olonne. Cet espace avait au départ une vocation de détente, de loisirs. • • •

jeux pour enfants sur l'Aire des Vallées.

coulée verte derrière la mairie de Château d'Olonne.

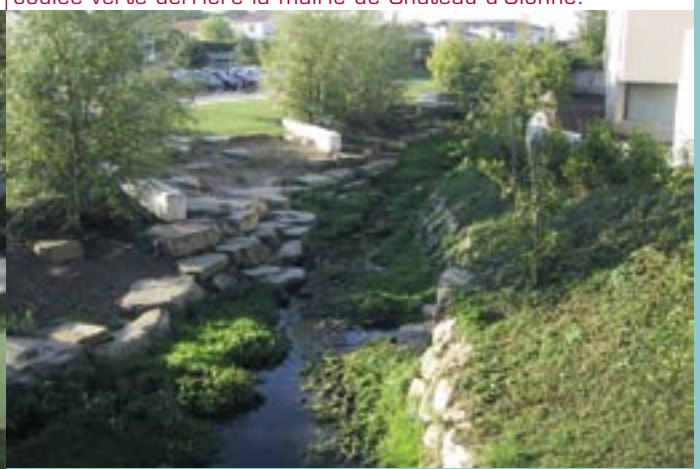

• • • Le concepteur avait déjà en tête un entretien varié, avec des zones d'aspect naturel, en contraste avec des zones plus artificialisées. En jouant avec l'entretien, il a été possible de créer quatre ambiances différentes, qui se rapportent aux quatre modes de gestion des espaces verts du Château d'Olonne.

Quel entretien apportez-vous, avec l'application de la gestion différenciée ?

M. Treton : Cet espace est une mise en scène de l'ensemble des quatre modes d'entretien :
Code d'entretien 1 Espaces horticoles.
Ils concernent les abords de la Mairie, et représentent l'image de la commune. Nous y apportons un entretien suivi et régulier (tontes régulières), les jeux pour enfants se trouvent sur cette zone.
Code d'entretien 2 Espaces jardinés.
Il s'agit d'un espace fonctionnel. Une grande partie de cet espace est en pelouse. Il a une fonction de loisirs, de pique-nique. L'entretien y est moins rigoureux.
Code d'entretien 3 Espaces rustiques.
Nous effectuons une fauche exportatrice, pour éviter d'enrichir le milieu. Le maintien d'un sol pauvre et la situation en zone humide permettent d'avoir une concurrence des végétaux et donc un fort potentiel floristique. Cet atout augmente la biodiversité considérablement. Ces espaces tendent donc vers une gestion de code 4.
Les cheminements sont dessinés par des tontes plus rases régulières.
Code d'entretien 4 Espaces naturels.
Ils constituent la ripisylve. Ce sont des espaces fragiles, herbés. L'entretien apporté accompagne le rythme de la nature, et permet d'avoir un fort potentiel de biodiversité.

Comment appliquez-vous ce mode de gestion sur l'ensemble de la commune ?

M. Treton : Concrètement, la gestion différenciée se caractérise par une optimisation des pratiques horticoles sur les sites les plus fréquentés ou les plus urbanisés, tels que les abords de la mairie ou encore de l'église. À l'inverse, cela implique un entretien moins horticole dans les lieux où le potentiel écologique est élevé. Il s'agit par exemple des abords de rivières, ruisseaux, fossés, prairies et autres boisements…

Nous avons embauché un responsable de gestion des milieux naturels. Il a été recruté spécialement pour la gestion des sentiers pédestres, et pour les suivis floristiques des aménagements (environ deux à l'année), plus un suivi photographique. Il travaille en absence/présence et non en dominance. Son travail nous permet de voir si le nouveau mode de gestion va dans le bon sens, avec notamment une augmentation de la biodiversité.

"une augmentation de la biodiversité"

Quelles ont été les réactions des habitants ? Quelles ont été vos démarches de communication ?

Mme Doat: Il y a eu aussi des remarques par rapport à la tonte, au désherbage des trottoirs. Mais les habitants ont pris l'habitude, notamment de la vision, donc aujourd'hui nous n'avons plus de remarques. Ce parc est également un appui de communication auprès des habitants sur la gestion différenciée, d'où l'édition d'une documentation « Le Château d'Olonne, charte qualité et espaces verts », qui a été distribuée à chacun ■

variations de fauche correspondant aux différents codes d'entretien.

SAINT-MARS LA RÉORTHE

LA VALORISATION D'UNE COMMUNE TYPIQUE DU HAUT BOCAGE

- *commune du Nord Bocage Vendéen*
- *environ 800 habitants*
- *superficie de 928 ha.*

Entretien avec Monsieur Jean-Claude AGENEAU, Maire de la Commune.

La Feuille : ***"Quelles sont les particularités d'une petite commune comme la vôtre ?***

M. Ageneau : La commune de Saint Mars La Réorthe, dominée à l'Est par le bois des Jarries et au nord par les hauteurs du Puy du Fou, se blottit au creux d'un vallon dont l'environnement est très agréable et le paysage naturel remarquable.

Deux zones vertes, propriétés du Département, sont particulièrement mises en valeur : la vallée du Petit Lay d'environ 6 ha gérée par la commune et le Bois des Jarries d'environ 65 ha géré par l'Office National des Forêts. Le Belvédère, installé récemment, dispose d'un point de vue superbe.

"un paysage naturel remarquable"

Nous avons également des espaces verts naturels, comme les espaces Coria et Newtown à l'entrée du bourg, aménagés par l'équipe dynamique chargée des espaces verts. Nous essayons au maximum de proposer au personnel communal des formations externes sur le fleurissement, le paysage, l'entretien…

Je voudrais ajouter qu'il n'y a pas seulement le fleurissement, l'embellissement, mais aussi l'amélioration du cadre de vie : qu'il soit agréable tant pour les habitants que pour les visiteurs. Pour cela, par exemple, nous avons créé puis amélioré chaque année des sentiers de randonnée pédestre sur la commune, tels que le sentier des Jarries et le sentier de l'Ouvrardière. Nous comptons aujourd'hui une vingtaine de kilomètres entretenus pour les amoureux de la nature.

Comment utilisez-vous le Concours «Le Paysage de Votre Commune» ?

M. Ageneau : Ce concours fait l'unanimité auprès de la population. Cette année, nous avons profité du nouvel aménagement du centre bourg pour présenter la commune au concours départemental.
En ce qui concerne les particuliers, je pense qu'ils sont sensibles au fleurissement. Notre objectif est de leur faire plaisir avant tout, et je peux constater qu'ils sont heureux et satisfaits du résultat. Et ils le font savoir ! • • •

un paysage vallonné du haut bocage, caractéristique de Saint-Mars la Réorthe.

• • • ***Quelles sont les démarches que la commune effectue auprès des habitants, pour les sensibiliser justement au fleurissement ?***

M. Ageneau : D'une part, nous organisons notre concours communal annuel depuis dix ans. Nous avons mis en place un échange de jury avec la commune voisine de Saint Paul en Pareds. Chaque année, nous remarquons que les gens font des efforts d'embellissement de leur habitation. Les récompenses du concours sont essentiellement des végétaux provenant du pépiniériste local, pour inciter toujours plus à planter.
D'autre part, nous essayons de montrer l'exemple avec nos plantations, nos aménagements et l'entretien que nous y apportons.

"protection de l'environnement au sens large"

Quelles sont les tendances que vous voulez développer ? Quels sont vos projets à l'avenir ?

M. Ageneau : Une de nos préoccupations est la protection de l'Environnement au sens large. Nous sommes actuellement en pleine préparation du Plan Local d'Urbanisme, ce qui va nous aider dans la gestion des parcelles. Nous effectuons des actions sur le Développement Durable, en relation avec la Communauté de Communes du Pays des Herbiers. Par exemple, l'eau prélevée par la commune pour l'arrosage de ses espaces verts provient de sa réserve, la lagune, et, cas exceptionnel, de la source dont nous sommes propriétaires. Les produits phytosanitaires sont utilisés de manière raisonnée.

La communication autour du Développement Durable se fait par le biais du bulletin municipal et du journal de la Communauté de Communes sur différents thèmes : les énergies renouvelables, les différents types de pollution, le tri des déchets, le compostage, les économies d'eau …

En ce qui concerne le paysage, nous travaillons les aménagements en fonction des espaces, des ambiances. Par exemple, la Commune prévoit un lotissement de type paysager : toutes les limites arborées appartiendront à la municipalité, dans un souci de conservation du patrimoine naturel.
Un autre objectif est de dynamiser et valoriser nos petits villages, qui disposent d'un patrimoine bâti très intéressant.

Si vous obtenez votre première Fleur des Villes et Villages Fleuris, qu'est-ce que cela représente pour vous ? (entretien réalisé avant les résultats de la Région du 05-11-05)

M. Ageneau : Je pense que ce serait une belle récompense pour le personnel, avec tous les efforts et le travail qu'ils ont fournis pour atteindre cet objectif. Ce serait aussi une certaine satisfaction et fierté d'abord pour les équipes municipales qui ont été élues sur un programme qui comportait cet objectif et ensuite pour l'ensemble des Marsiréorthais ■

"valoriser et dynamiser nos petits villages, dotés d'un patrimoine bâti intéressant"

aménagement des abords de l'église.

composition paysagère en centre bourg.

la simplicité d'un espace vert convivial.

LE POIRÉ SUR VIE

DES CHOIX ENVIRONNEMENTAUX POUR RENFORCER L'IDENTITÉ

- *commune au cœur du bocage vendéen.*
- *avec près de 7200 hectares, le Poiré Sur Vie est l'une des plus grandes communes de Vendée, se plaçant au quatrième rang en terme de superficie.*
- *population d'environ 7100 habitants.*
- *située entre deux vallées : la Vallée de la Vie et la Vallée du Ruth.*
- *dispose aussi du site du Moulin à Elise, avec un parc paysager de 5 hectares, et de quarante kilomètres de sentiers de randonnée pédestre.*

Entretien avec Mme Josiane FRIMAUDEAU, adjointe, responsable communale du Concours *Le Paysage de Votre Commune*, et M. Anthony LUCAS, responsable du service Espaces verts de la commune.

La Feuille : ***"Vu sa superficie importante, comment gérez-vous l'espace de la commune ?***

M. Lucas : Le service espaces verts est composé de neuf agents, pour soixante hectares d'espaces verts. Chacun apporte sa touche personnelle pour la création et l'aménagement des espaces. Régulièrement nous leur proposons des formations, pour les inciter à se spécialiser dans différentes activités, selon leur volonté, leurs affinités personnelles.
Il faut dire que nous avons matière à travailler : le paysage nous confère une situation intéressante. Notre objectif est d'approprier un mode de gestion propre aux différents espaces.

Quelles sont vos démarches par rapport au concours «le Paysage de Votre Commune» ?

Mme Frimaudeau : Nous travaillons beaucoup sur la communication, pour sensibiliser les habitants. Notre objectif est de susciter leur intérêt par rapport aux aménagements des espaces verts de la ville, pour qu'ils se sentent impliqués à la dynamique de la commune. C'est pourquoi la représentation de la commune au niveau départemental est déjà une valorisation du travail des employés communaux. Je pense aussi que l'organisation de journées d'animation, de sensibilisation auprès des particuliers sera intéressante pour les inciter à participer à l'embellissement de la Commune.

"créer les aménagements en fonction du caractère paysager et de l'environnement"

Quels sont vos projets d'embellissement à plus ou moins long terme ?

M. Lucas : Depuis que je suis au sein du service espaces verts, nous essayons de créer une certaine identité pour la commune. • • •

aménagement saisonnier de rond-point.

gazon fleuri et sentier pédestre.

• • • Nous travaillons sur la recherche botanique, mais également sur les éléments décoratifs. C'est-à-dire que les aménagements sont créés en fonction du caractère paysager, de l'environnement, en prenant en compte l'architecture (bâti, vieux murs). Notre métier s'oriente de plus en plus vers la décoration extérieure, car le côté esthétique d'une ville est un point important, c'est l'image qu'elle reflète.

Notre objectif est de supprimer les jardinières et bacs à fleurs, dans un souci de gestion de l'eau, et pour éliminer l'arrosage manuel. Pour cela, nous allons essentiellement utiliser des plantes vivaces, de milieux secs, pérennes ou en rotation. Il faudra donc choisir des espèces résistantes, que nous pourrons multiplier dans la serre de production.

"supprimer jardinières et bacs à fleurs"

Nous avons une certaine sensibilité environnementale, ce qui nous permet d'avoir également des objectifs de valorisation des espaces. Le Poiré sur Vie est riche d'histoire et de patrimoine bâti, c'est pourquoi il nous paraît essentiel de mettre en valeur les vieux murs en pierre sèche et l'ensemble du bâti. Nous avons aussi des projets de réhabilitation d'une ancienne carrière, d'une mare et d'un vieux lavoir, pour favoriser la biodiversité.
Nous appliquons un plan de désherbage depuis maintenant trois ans.
De plus, nous avons mis en place une convention avec l'ADEME, en signant le Plan Environnement Collectivité (le premier en France de sa catégorie).

Pourriez-vous nous donner des précisions sur le Plan Environnement Collectivité ?

Mme Frimaudeau : Le Plan Environnement Collectivité est un moyen de mettre en place une démarche d'amélioration continue de la gestion de l'environnement au sein de la collectivité. Le PEC propose une méthode de travail et constitue un guide opérationnel pour permettre d'aboutir à la mise en œuvre d'un programme d'actions et à leur suivi.
Certaines actions sont déjà engagées sur la Commune du Poiré sur Vie :
- l'achat de véhicules propres
- la mise en place d'un plan de désherbage
- le tri sélectif du papier
- l'intégration dans les projets de construction des bâtiments des démarches de HQE (Haute Qualité Environnementale)
- le recensement quantitatif et qualitatif des haies bocagères
- l'aménagement des stations d'épuration
- le Contrat Paysage Rural

Que représente pour vous l'obtention de la première fleur du concours Villes et Villages fleuris ? (entretien réalisé avant les résultats de la Région du 05-11-05)

M. Lucas : Honnêtement nous pensons qu'il s'agirait d'une belle récompense pour l'ensemble des services qui interviennent sur la commune. Mais il serait encore plus valorisant d'être reconnu pour notre démarche environnementale.

Mme Frimaudeau : Pour ma part, j'ajouterais que c'est important pour sensibiliser l'ensemble des habitants à l'embellissement de la commune, et pour les inciter à s'inscrire au concours ■

"inciter les habitants à s'inscrire au concours"

site du Moulin à Élise.

plate-bande d'acanthes près du Moulin à Élise.

GROS PLAN SUR

LE ZOO DES SABLES D'OLONNE

Entretien avec Mme Sandrine SILHOL, Docteur en Sciences, responsable du site, en poste au Parc Zoologique depuis 6 ans.

Le zoo existe depuis 1965, il accueille de l'ordre de 130 000 visiteurs par an, ce qui en fait un des sites les plus visité de Vendée.

La Feuille : ***"Quel est le rôle d'un parc zoologique ?***

Mme Silhol : Un parc zoologique se doit de faire de l'éducation à la biologie des espèces animales, de sensibiliser le public au statut des espèces et de s'impliquer dans les programmes de conservation et de réintroduction. La fonction d'un parc zoologique a donc énormément évolué depuis les premiers zoos, qui étaient en fait des ménageries. De nos jours, on s'intéresse aux écosystèmes, aux milieux dans lesquels vivent les animaux et l'équilibre auquel ils contribuent.

"éviter de trop tailler, éviter le rigide et l'artificiel"

Quand on se promène dans le parc, on se sent vraiment dans un lieu à part, avec une ambiance qui nous fait petit à petit rentrer dans le monde des animaux exotiques qui s'y trouvent, comment êtes-vous arrivée à créer cette atmosphère ?

Mme Silhol : Depuis plusieurs années, nous travaillons afin de laisser davantage la nature s'exprimer. Nous évitons de trop tailler, de faire des choses rigides et au final trop artificielles. De plus, nos pratiques relèvent de la Charte du Jardinier Eco-responsable. Nous limitons les produits phytosanitaires, pratiquons la taille douce, produisons notre compost…

Les espaces des animaux sont donc plus agréables pour eux. Cela améliore leur bien être autant que cela satisfait le visiteur.

Vous êtes cependant un espace qui accueille beaucoup de public, ceci est-il problématique en ce qui concerne les obligations de sécurité ?

Mme Silhol : L'aspect sécurité est bien sûr primordial, mais nous arrivons à concilier les deux avec succès.

Qui entretient le site ?

Mme Silhol : L'équipe gestionnaire a une sensibilité marquée pour une gestion douce et raisonnée. Ce travail est donc réalisé en concertation. Nous avons une personne qui maîtrise bien les différentes tâches liées aux actions techniques courantes (plantations…) ; cependant, chaque animalier décide de ce qu'il convient de faire sur l'espace où évoluent les animaux dont il est responsable. • • •

un cheminement bucolique invitant à la découverte.

un souci manifeste de reconstitution des biotopes.

un espace d'accueil s'ouvrant sur le paysage (le lac de Tanchet).

• • • ***Expliquez-vous au public cette démarche ?***

Mme Silhol : Nous commençons à le faire, en particulier en effectuant un étiquetage d'un certain nombre de végétaux sur les parcours de visite. Cela rejoint notre mission pédagogique et ajoute un plus à la découverte des animaux.

Qu'est-ce que les visiteurs attendent de votre site ?

Mme Silhol : En fait, il y a une vision déformée de l'animal sauvage. Ils attendent du spectacle, alors qu'ici les animaux ne sont pas dans un numéro de cirque. Ils évoluent sous nos yeux en tant qu'ambassadeur de leur espèce et du milieu où ils vivent.

Est-ce qu'ils veulent de la mise en scène ?

Mme Silhol : Malheureusement, et c'est pourquoi, nous essayons d'expliquer le rôle de l'animal et son interaction avec le milieu où il vit … et donc le végétal fait partie de cela.

Ceci nous renvoie aussi à la vision que nous pouvons avoir de la nature en ville.

Les gens veulent souvent une mise en scène de la nature, avec des espaces très fleuris, des tailles rigoureuses …
Pourtant, le potentiel de certains espaces repose sur leurs richesses environnementales propres. Certains espaces gagneraient à une gestion plus douce et moins interventionniste.

Mme Silhol : Tout à fait. Il y a un paradoxe. On vient voir la nature, on veut voir la nature, mais en fait on peut être déçu si elle n'est pas spectaculaire et clinquante. On ne se donne pas la peine de l'observer, de la laisser s'exprimer, d'en voir la vraie richesse.
C'est notre rôle de faire évoluer les mentalités, même si parfois c'est une tâche difficile surtout avec les adultes ■

"c'est notre rôle de faire évoluer des mentalités qui ne se donnent pas la peine d'observer la nature"

GROS PLAN SUR

LA ROSERAIE DE LA MERINIÈRE
AUX SABLES D'OLONNE

Entretien avec M. Philippe BOUREAU, responsable du Service Espaces Verts

Ce site ouvert au public est divisé en trois parties : la roseraie, le labyrinthe de Cannas et la Collection de bambous.

La Feuille : "Comment est née la Roseraie ?

M. Boureau : Dès 1997, François Dorieux, rosiériste à Montagny a proposé à la Municipalité la création de 3 roses VILLE DES SABLES D'OLONNE, VENDEE GLOBE et CAP HORN. Ces trois roses ont été baptisées en juin 2000 avec comme parrain Louis Guédon, Philippe Jeantot et Jean-Luc Van Den Heede.
François Dorieux a offert à la Ville des Sables d'Olonne sa collection de rosiers à l'origine de la roseraie inaugurée en 2000.
Aujourd'hui on comptabilise près de 150 variétés dont certaines d'autres obtenteurs, comme Isabelle Autissier, Christophe Colomb, Canicule, Jacques Cartier.

Quelles sont les démarches que vous effectuez auprès du public ?

M. Boureau : L'organisation de différentes animations permet de sensibiliser et d'informer les visiteurs, notamment en juillet avec l'exposition de Parfums. Ce sont en général des passionnés, qui viennent pour la beauté et le parfum des roses. On compte environ 3000 visiteurs chaque année. L'accès au public est possible de début juin à fin septembre tous les après-midi. Un animateur est présent en juillet et août pour informer le visiteur. A l'occasion du week-end portes-ouvertes, on reçoit jusqu'à 600 personnes.

"près de 150 variétés de rosiers à présenter au public"

La Ville dispose également d'une collection de Cannas. Comment vous est venue cette idée et pourquoi ?

M. Boureau : Le canna ou balisier introduit dans les jardins dès 1856 a toujours été très utilisé aux Sables grâce à sa bonne tenue en bord de mer d'où l'idée de la collection présentée sous la forme d'un labyrinthe en association avec du maïs (400 ml de labyrinthe, 89 variétés, 1 350 pieds de cannas sur 2 200 m2).

On peut apercevoir une troisième partie du site : la collection de Bambous. Ce n'est pourtant pas une plante typique de nos régions ! • • •

un déploiement de variétés et de couleurs.

une utilisation spectaculaire des essences utilisées par le service espaces verts de la ville.

• • • *M. Boureau :* Non, mais le bambou est un végétal qui aime un sol riche et frais, ce qui correspondait tout à fait à cet emplacement. Notre objectif, avec cette collection de Bambous comestibles, est d'organiser à terme une animation autour de l'art culinaire avec la dégustation de pousses de bambous lors de week-ends portes-ouvertes en 2007 ou 2008 lorsque la production de jeunes pousses sera significative.
Le bambou nous permet également de délimiter la zone ouverte au public de la zone production. On dispose aujourd'hui de trente-deux variétés de bambous comestibles.

Pourquoi avoir créé des massifs au cœur de cette «forêt» de bambous ?

M. Boureau : Tout simplement pour exposer au public la palette de plantes utilisées par la Ville pour le fleurissement, soit 134 plantes à massif composées de plantes annuelles et vivaces de notre production" ■

PROGRAMME DE VISITE 2006

- Week-end portes-ouvertes les 3 et 4 juin 2006
- Visite gratuite
- Tous les jours sauf dimanche et fêtes de 15 h à 18 h en juin, août et septembre.
- Tous les jours sauf dimanche et fêtes de 15 h 30 à 19 h en juillet
- Exposition « Parfums d'Iles, Parfums d'Elles en Océan Indien » du 3 au 29 juillet de 15 h 30 à 19 h (sauf dimanche et fêtes).

"exposer au public la palette de plantes utilisée par la Ville"

le labyrinthe de cannas.

TECHNIQUE

LE PAILLAGE BIODÉGRADABLE

UNE ALTERNATIVE AU PLASTIQUE

Qu'il soit synthétique ou naturel, le paillage est un sérieux coup de pouce à la reprise d'une plantation et à la limitation de l'évaporation. Avantage au choix d'un paillage naturel cependant, qui permet à moyen et long terme un développement plus adapté et durable.

ÉTAT DES LIEUX : UNE PRÉDOMINANCE DU PAILLAGE SYNTHETIQUE

Les techniques développées sont basées sur l'utilisation de bâche plastique aux paramètres techniques précis (épaisseur, densité, opacité…). Cette méthode de travail a été largement diffusée. Les nombreux avantages de la bâche plastique ne doivent cependant pas faire oublier un inconvénient majeur : sa pérennité, qui pose le problème de son recyclage. Cette utilisation apporte d'autres contraintes :

- création d'une pollution diffuse car le paillis n'est pas dégradé (ou dégradable)
- effet positif sur la croissance des végétaux seulement les premières années (3 à 5 ans)
- coût élevé de l'enlèvement et de la mise en décharge
- faible développement de la flore herbacée (pénalisant lorsque cela est recherché dans certaines plantations)
- limitation du développement de la végétation ligneuse et semi-ligneuse, apportée par les oiseaux, le vent…

utilisation du paillage synthétique en milieu urbain.

LE PAILLAGE NATUREL : DES EFFETS INTÉRESSANTS

Chaque type de paillage doit être utilisé en fonction de l'espace, du type de plantation, et de la nature du sol.

Certains paillages naturels sont très intéressants, par les effets favorables qu'ils ont sur le comportement des plantations.

- Ils permettent la repousse de semis apportés par les oiseaux ou le vent et favorisent ainsi la biodiversité.
- Ils protègent et enrichissent le sol, ce qui facilite la reprise des plantations.
- Ils disparaissent assez rapidement et permettent aux végétaux de s'intégrer totalement au milieu environnant.
- Ils démontrent des croissances tout à fait comparables, à terme, à celles observées en plantation sur plastique.
- Ils limitent l'évaporation, gardent la fraîcheur du sol, et permettent ainsi une économie d'arrosage.

COMMENT CHOISIR UN PAILLAGE ADAPTÉ ?

Mettre en place un paillis au pied de plantations arbustives ou de vivaces peut répondre à deux problématiques qui peuvent être complémentaire ou distinctes. Il faut dontc, avant de choisir un type de paillage, bien raisonner son objectif.

Mon paillage doit :

- assurer et garantir un taux de reprise, tout en limitant les coûts d'entretien les premières années.
- limiter l'entretien sur le long terme des plantations et assurer l'esthétique de ma plantation.

Il faut alors distinguer deux types de paillage : le paillage technique et le paillage de convenance. Pour un développement le plus naturel possible et une bonne reprise de la plantation, le paillage technique biodégradable sera en adéquation. Pour les milieux urbains où l'esthétique est relativement importante, l'utilisation d'un paillage de convenance pérenne (plastique) est plus rationnelle.

Pour déterminer quel type de paillage sera le plus judicieux pour un aménagement, • • •

• • • il faut également déterminer le seuil de tolérance d'envahissement par les adventices. Ce niveau d'invasion de plantes non souhaitées doit être établi par le gestionnaire de la plantation suivant des considérations techniques et anthropiques (pression extérieure).

Les plantations sur paillages naturels sont dites moins «propres» car la repousse d'espèces colonisatrices y est plus facile. Cela dit, la présence d'épilobes, mourons et autres séneçons est tout à fait supportable. Il faut simplement veiller à limiter le développement des graminées. La propreté d'une plantation ne doit pas être obtenue par un usage de produits phytosanitaires, le gain environnemental en serait déprécié. Toutefois, les résultats techniques à long terme sont différents. Il faut accepter de voir évoluer naturellement (couleur, type de végétaux…) les paillis et les plantations. L'objectif de départ avec les paillages biodégradables est de réussir la mise en place des plantes ■

TABLEAU COMPARATIF DES DIFFÉRENTS TYPES DE PAILLAGE :

	AVANTAGES	LIMITES
PAILLE	• Biodégradable totalement à court terme • Installation simple • Faible incidence sur la croissance la première année • Matière première localement disponible.	• Renouvellement tous les ans • Peut contenir des graines d'adventices • Peut se disperser avec le vent • Dégradation rapide.
ÉCORCE (pin, coques de cacao…)	• Aspect esthétique • Renouvellement à long terme • Limite les adventices • Economie d'arrosage.	• Certains matériaux acidifient le sol, en apport très régulier • Peut contenir des tanins.
RÉMANENT (déchets de tonte)	• Directement utilisable après un ou deux mois de maturation • Bon contrôle de la végétation adventive les deux premières années avec une bonne épaisseur • Effet positif sur la reprise et la croissance des arbres.	• Faible contribution à la croissance la première année • Effets contre les adventices limités après deux ans • Problème de la tonte compactée : il faut l'aérer, sinon il y a un apport d'azote trop important.
RÉMANENT (déchets de taille)	• Recyclage des déchets • Apport nutritif si utilisé régulièrement et effet d'amendement sur le sol • Bon effet herbicide la première année sur les monocotylédones • Bonne tenue sur terrain en pente • Faible coût • Approvisionnement local possible.	• Eviter les bois verts ou les faire «mûrir» deux à trois mois • Faible contribution à la croissance des végétaux la première année • Les déchets de feuillus frais sont toxiques. • Disposer d'un broyeur pour les déchets de taille • A renouveler fréquemment.
TOILES AIGUILLETÉES & THERMO-LIÉES (jute, chanvre, lin …)	• Prédisposition facile et propre • Bon contrôle de l'apparition d'adventices les deux premières années (sauf pour les monocotylédones).	• Aspect esthétique «trop propre» • Coût élevé • Quantité importante d'agrafes • Contribution moyenne à la croissance des végétaux la première année.
DALLES (bois, liège)	• Contribution notable sur la croissance • Bonne maîtrise du développement de la végétation adventice.	• Coût relativement important pour les plaques • Quantité importante d'agrafes.

TECHNIQUE • LE PAILLAGE BIO-DÉGRADABLE

Utilisation isolée de dalles en liège (1), maintenues par des agrafes. L'usage de déchets verts permet une composition d'arbustes alignés (2), et bénéficie d'une pose relativement aisée, ce que ne permettent pas les toiles aiguilletées (3). Les déchets de taille sont recyclés après broyage pour fournir un paillage aéré et simple d'utilisation (4).

REMARQUE

Si vous avez un doute sur la composition d'un paillage d'origine industriel, dit «naturel ou biodégradable», faites le test du briquet: enflammer un échantillon. Si les fibres se recroquevillent et qu'il y a une odeur de plastique, c'est que le paillage n'est pas naturel car il contient un pourcentage de fibres plastiques.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) - Antenne Vendée Bocage, Mr Franck Bonnet 02.51.96.21.76
- Services techniques Saint Jean de Monts, Mr Marc Chevalier 02.51.59.11.60
- Chambre d'Agriculture, Mr Montailler 02.51.36.82.22

BIBLIOGRAPHIE

- Bilan des essais de paillage biodégradable, pour les plantations bocagères, CRPF, octobre 2002
- Au pied des arbres : quelles richesses créer … et préserver ? CD Rom, Actes des rencontres nationales d'arboriculture ornementale, Société française d'arboriculture, mai 2003
- Les paillis biodégradables en plantation ligneuse, forêt entreprise, n°157, juin 2004
- Paillage biodégradable : des paillis à l'essai, Lien horticole n°22, 2005
- Paillages biodégradables en espaces verts, V. Vidril, PHM n°421, 2001.

PARTENAIRES

CONVENTION

POUR UN SUIVI DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE SUR LE SECTEUR DE POUZAUGES.

QUI ?

Une convention de partenariat vient d'être signée entre le CAUE de la Vendée et trois structures :

- L'IUT de La Roche Sur Yon,
- La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,
- Le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des sources de l'Arkanson.

POURQUOI ?

Les partenaires souhaitent conduire des études concernant la gestion différenciée de zones humides à proximité de zones urbaines dans le bocage. L'objectif est d'amener les communes du Pays de Pouzauges à intégrer la gestion différenciée dans le traitement de leurs espaces verts.

COMMENT ?

Six étudiants de l'option Génie de l'environnement de l'IUT participeront, dans le cadre de leur projet tuteuré et de leur stage, à des campagnes de mesures et d'observation sur le terrain, ainsi qu'à des recherches documentaires, pour déterminer une étude d'impact des futurs aménagements prévus.

Deux parcelles situées en zone humide seront traitées : une à La Flocellière et une à Pouzauges.

Dans les deux cas, les études permettront :
- d'établir un diagnostic écologique du milieu (sol, faune, flore, potentialités),
- de déterminer la qualité de l'eau à proximité,
- de proposer des aménagements en liaison avec la gestion différenciée.

Les propositions de gestion et d'aménagement se feront en collaboration avec les partenaires et les mairies correspondantes.

L'étude se déroulera en deux temps :
- **1ère phase :** suivi et visite sur le terrain, prélèvements, analyses, rencontres avec les habitants, les élus, enquête… pour établir une pré-étude.
- **2ème phase :** continuité de la pré-étude. Cette phase a pour objectifs de réaliser l'étude phyto-sociologique, de terminer les analyses d'eau, et de présenter un plan d'aménagement des espaces verts et de leur gestion.

Le suivi et l'encadrement des étudiants sont assurés par les différents partenaires. Un comité de pilotage se réunira régulièrement, pour un bon suivi du travail des étudiants.
Un rapport définitif sera fourni en juin 2006 aux partenaires, qui en auront la propriété ■

site aménagé selon les principes de la gestion différenciée pour favoriser la biodiversité.

MODE D'EMPLOI

SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA CATÉGORIE BÂTIMENT PRIVÉ OU BÂTIMENT COLLECTIF.

Cette année le jury a pu visiter quelques villages, quartiers de lotissements.
Certains ont retenu notre attention, mais en particulier le lotissement des Chênes à Landevieille qui figure cette année au Palmarès Départemental.
Ce qui était remarquable dans ce cas était en l'occurrence le traitement des limites, souples, non fermées de façon agressive et hermétiques, mais plutôt accueillantes et participant activement à la qualité de l'espace et du cadre de vie. L'utilisation de haies libres dans ce lotissement permet de faire une rupture paysagère entre la rue et les propriétés qui s'intègrent parfaitement.

Donc, si sur votre commune un quartier ou un village se révèle intéressant et amène un plus en terme paysager, **n'hésitez pas à proposer ce dernier à votre jury cantonal**.

Question tirée du manuel "**Mode d'emploi du concours Paysage de Votre Commune**", réalisé et distribué gratuitement sur demande par le CAUE 85.

Document également disponible au téléchargement sur le site internet **http://www.caue85.com** au format PDF, rubrique Publication > Environnement Paysage.

Le lotissement des Chênes à Landevieille, exemple de collaboration réussie entre habitants et services techniques. Notez l'ouverture des espaces et le traitement arbustif des abords de la route.

LA FEUILLE N°3 - NOVEMBRE 2005

le journal du concours "le Paysage de Votre Commune"
conception / réalisation du document: CAUE 85.

CAUE de la Vendée

16 cours Bayard bp 685, 85 017 La Roche sur Yon cedex
tel 02 51 37 44 95 • fax 02 51 44 83 26

VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

caue
DE LA VENDÉE